

A. P. R. C.

(Association pour une retraite convenable)

Alfred POYETTON

1 rue Claude Grivolla

42100 SAINT-ETIENNE

le 22 mars 1979

Monseigneur

Vous savez certainement que les décrets d'application de la loi sur l'intégration des clercs, religieux et religieuses dans le régime général de la Sécurité Sociale sont en cours d'élaboration.

Anciens membres du personnel de l'Eglise, la solidarité nous fait un devoir d'intervenir auprès de vous pour que les droits des 15.000 personnes qui, en France, ont quitté son service, soient pris en considération dans ces décrets.

Vous le savez: les prêtres, religieux et religieuses en activité au moment de leur retraite toucheront de la caisse des cultes une certaine somme (625 fr par mois). A quoi s'ajouteront, pour atteindre un niveau approximativement égal au SMIC, divers avantages, tels les honoraires de messe, le fait que leurs maisons de retraite seront moins onéreuses, etc.

Par contre, l'épiscopat, par la voix de Mgr Vilnet, a fait savoir à l'association qui dialogue avec lui de notre part (A. P. R. C., dont les signataires de cette lettre sont membres) qu'il refusait de calculer le rachat de nos cotisations-vieillesse sur la base du SMIC mais seulement sur la base des 625 fr versés par la caisse des cultes. Le reste serait éventuellement complété, en cas de détresse, par une aumône concédée cas par cas et sans base de calcul précise.

Ce qui revient à dire, au cas où l'Eglise serait ici défaillante, que nous devrions éventuellement être assistés par le Fonds de solidarité nationale, c'est-à-dire que nous pèserions sur l'ensemble des salariés de la nation, que l'épiscopat a tellement voulu éviter de charger dans les discussions préalables à l'élaboration de la loi.

Vous avez suffisamment montré votre sens de la justice en faveur des pauvres pour ne pas saisir ce qu'il y a là d'injuste et même d'injurieux à notre égard. Une fois de plus il apparaît -et pour une affaire d'argent qu'au fond, l'épiscopat n'hésite pas à nous faire "payer" le fait d'avoir quitté

Le Service de l'Eglise puisqu'il nous traite autrement que ceux qui ne l'ont pas quitté et refuse de racheter -au prorata, bien sûr, des années de service effectif- nos cotisations-vieillesse de telle manière que, comme les membres du personnel de l'Eglise en service, nous ayons, pendant notre vieillesse, l'équivalent, en gros, du SMIC. Serait-ce au titre de la "pénitence" prévue par les documents romains de la réduction à l'état laïc?

Il nous semble à nous que cette attitude, indigne d'une Eglise si chatouilleuse sur la justice sociale et si soucieuse de se présenter comme "servante et pauvre", jetteurait, si elle était connue, le discrédit sur beaucoup de paroles épiscopales, et surtout, c'est bien plus grave, stériliserait partiellement le rayonnement surnaturel de votre ministère. Car, avons-nous besoin de vous l'apprendre? la justice ne se divise pas et qui n'est pas juste dans tous les cas ne l'est pas véritablement: si on est injuste en tel cas, ce qu'on fait de juste par ailleurs ne vous rend pas juste pour autant.

Nous sommes prêts à vous rencontrer, si vous le désirez, pour parler avec vous de cette affaire. Mais du moins, Monseigneur, ayez la bonté d'intervenir auprès de Monseigneur Vilnet pour que l'épiscopat français ne se montre pas, en l'occurrence, moins évangélique avec nous qu'il ne vaut l'être avec d'autres. Il y va de la sécurité future de certains d'entre nous. Il y va, bien plus encore, de son honneur.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de notre profond respect.

Hanson M. Payton Yellow R. Miller Womby